

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

---

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2018

Procès-Verbal

L'an deux mille dix-huit le deux octobre, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Vivaroise de Vivier-Au-Court, sous la présidence de Monsieur Boris RAVIGNON, Président de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

**Date de la convocation :** 25 septembre 2018

**M. COLSON** Robert, **M. DROUARD** André, **M. LEPAGE** Guy, **M. BANA** Mistral, **M. PETITDAN** René, **M. NORMAND** Michel, **M. DELFORGE** Pierre, **M. COLINET** Jean-Paul, **Mme AIT MADI** Virginie, **Mme BANOUEH** Fatiha, **M. BARTHELEMY** Alain, **Mme BIHIN** Audrey, **M. BECKRICH** Hervé, **M. DARKAOUI ALLAOUI** Darkaoui, **Mme DISANT** Marie, **M. DUFLOX** Michael, **M. FOSTIER** Patrick, **Mme HANNOTIN** Françoise, **M. HUART** Yves, **Mme JOSEPH** Else (jusqu'au point 7 inclus), **Mme LEJEUNE** Simone, **Mme LEQUEUX** Armelle, **M. MARECHAL** Guillaume (jusqu'au point 7 inclus), **M. MARQUET** André, **Mme MILLET** Sandrine, **Mme MOSER** Marie-José, **M. NARDAL** Ahmet (jusqu'au point 13 inclus), **M. RAVIGNON** Boris, **M. WUATELET** Arnaud, **Mme CAPRON** Annie, **M. DALLA ROSA** Sylvain, **Mme FLORES** Maryse, **M. PAILLA** Philippe, **M. SCHUBER** Jean-Claude, **Mme LAPORTE** Dominique, **Mme MINEUR** Sarah, **M. MARTINOT** Daniel, **Mme MEURIE** Dominique, **M. LENOBLE** Bernard, **M. ROUMY** Daniel, **M. DERUISSEAU** Dominique, **Mme MAHUT** Raymonde, **M. GODIN** André, **M. LANDART** Denis, **M. RENVOY** Jean-Pierre, **M. CLAUDE** Philippe, **M. CALVI** Gérard, **M. STRINGER** Bernard, **M. DEBAIFFE** Ghislain, **M. FREROT** Jean-François, **Mme HUBERT-KRANTZ** Marie-Françoise, **M. GIBARU** Bernard, **M. WAFFLARD** Dominique, **M. CLAUDE** Jean-Luc, **M. LECOULTRE** Florian, **M. LOTTIN** Patrick, **Mme DEBREUX** Marie-Pierre, **M. KRAUSS** Gérard, **Mme MAJCHRZAK** Joëlle, **M. BEAUFHEY** Alain, **M. GILLET** Frédéric, **M. CANOT** Philippe, **M. APOTHELOZ** Christian, **Mme DE BONI** Marzia, **M. DISCRIT** Yannick, **M. HERBILLON** Didier, **Mme HUCORNE** Monique, **Mme HUSSON** Elisabeth, **Mme LOUIS** Rachelle, **M. MARCOT** Franck, **Mme SILICANI** Marie-Inès, **Mme BERTELOOT** Odile, **M. BONHOMME** Bertrand, **M. AUPRETRE** Denis, **M. CARBONNEAUX** Gérard, **M. DUPUY** Jérémy, **Mme LANDART** Evelyne, **M. HELLER** Christophe, **M. MANZONI** Thierry, **Mme NICOLAS-VIOT** Dominique, **M. CHANOT** Jean-Christophe, **M. DUTERTRE** Patrick, **Mme GLACHANT** Geneviève, **M. BAILLY** Christophe, **M. BUSSIERE** François, **M. PIERQUIN** Bernard.

**M. WATELET** Roger, suppléé par M. HERBULOT,

**M. PINTEAUX** Jean-Luc suppléé par M.GAZO

**Ont donné pouvoir :**

**M. DECOBERT** Philippe pouvoir à Monsieur COLSON Robert, **M. DULIN** Michel pouvoir à Monsieur DELFORGE Pierre, **Mme CORME** Véronique pouvoir à Mme LEQUEUX Armelle, **Mme JALOUX** Ginette pouvoir à M. CLAUDE Philippe.

**M. NARDAL** Ahmet pouvoir à M. DARKAOUI ALLAOUI Darkaoui à partir du point 14

**Mme JOSEPH** Else pouvoir à M. MARQUET André à partir du point 8

**M. MARECHAL** Guillaume pouvoir à M. DUFLOX Michael à partir du point 8.

**Etaient excusés :**

**M. LEBRETON** Philippe, **M. CHAOUCHI** Salah, **Mme DUVAL** Cendrina, **Mme PIGEAUD** Mélanie, **M. LUCZKA** Guillaume, **M. GREGOIRE** René, **M. BONHOMME** François, **M. BOUCHER** Jean-Louis.

**Etaient absents :**

**M. MILARD** Jean-Louis, **M. MOINE** Eric, **M. DUMONT** Christophe, **M. ALEXANDRE** Thierry, **M. MAROT** Christophe, **M. WELTER** Christian, **M. BRANZ** Cédric, **Mme LAIR** Mandy, **M. FELIX** Daniel, **M. PETITFRERE** Robert, **M. BESSADI** Farid.

**Madame RIBET Béatrice** : démissionnaire.

**Membres en exercice :** 111

**Membres présents et représentés :**

Aux points 1 et 2: 86 présents et 4 pouvoirs donnés

Au point 3 : 87 présents et 4 pouvoirs donnés

Du point 4 au point 7 : 88 présents et 4 pouvoirs donnés

Du point 8 au point 12 : 86 présents et 6 pouvoirs donnés

Au point 13 : 84 présents et 7 pouvoirs

Aux points 14 et 15 : 82 présents et 7 pouvoirs donnés

Du point 15 au point 19 : 81 présents et 7 pouvoirs.

Le Conseil communautaire a désigné **André DROUARD et Bernard LENOBLE** en tant que secrétaires de séance.

Le Conseil communautaire passe ensuite à l'ordre du jour.

### 1. CC181002-135 Compte-rendu des décisions prises par le Président

Monsieur le Président présente le rapport,

Après en avoir délibéré,  
Sur 86 membres présents et 4 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Président sur délégation du Conseil communautaire.

### 2. CC181002-136 Désignation d'un représentant d'Ardenne Métropole au Conseil d'Administration de l'association ENSEMBLE

Monsieur le Président présente le rapport,

Après en avoir délibéré,  
Sur 86 membres présents et 4 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **DESIGNE** Sarah MINEUR, représentante d'Ardenne Métropole au Conseil d'Administration de l'Association Ensemble
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

### 3. CC181002-137 Avenant à la convention particulière relative à la direction commune des bâtiments et de l'architecture et convention particulière SEM

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur Jean-Pierre RENVOY souhaite connaître le tarif.

Monsieur Arnaud WUATELET indique qu'il n'y a pas de tarif pour cette opération. Il explique que le raisonnement doit se faire en « temps homme ». Monsieur WUATELET précise qu'il y aura une diminution de l'attribution de compensation proportionnellement à l'utilisation de ce service.

Monsieur Didier HERBILLON indique qu'il n'y aura pas d'augmentation des tarifs d'intervention.

Monsieur WUATELET indique qu'une collectivité vit et connaît des départs et des arrivées de personnel. Par conséquent, fixer un taux horaire est impossible.

Monsieur HERBILLON précise qu'en effet que le taux horaire est différent d'un agent à l'autre.

Monsieur WUATELET indique qu'il n'est pas possible de déterminer un taux horaire puisque les agents sont répartis en fonction de l'utilisation de ce service, au cours de l'année, par les différentes collectivités. Il précise que le taux horaire serait vrai aujourd'hui et faux demain en raison des départs éventuels des agents.

Monsieur HERBILLON indique que c'est tout le principe de la mutualisation.

Monsieur Jean Pierre RENVOY souhaite savoir si le calcul sera fait à la fin de l'année.

Monsieur WUATELET indique que tel est le fonctionnement du système de mutualisation.

Monsieur HERBILLON assure qu'avec ce système les communes ne sont pas perdantes. Il indique qu'il s'agit d'un procédé gagnant gagnant.

Monsieur le Président indique que si une commune s'estime perdante, elle pourra sortir de la mutualisation.

Après en avoir délibéré,  
Sur 87 membres présents et 4 pouvoirs,  
A la majorité avec 4 abstentions.

- **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention particulière n° DCBA/2016 relative à la Direction commune des bâtiments et de l'architecture ;
- **APPROUVE** l'avis sur le projet de convention particulière SEM
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

#### 4. CC181002-138 Décision modificative

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,  
Sur 88 membres présents et 4 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** :
  - la décision modificative N°1 2018, par nature et par chapitre et avec les opérations d'équipement du budget général
  - la modification des échéanciers des autorisations de programme
- **APPROUVE** la décision modificative N°1 2018, par nature et par chapitre des budgets annexes

#### 5. CC181002-139 Transfert de Résultats Cycle de l'Eau et de l'Environnement

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport.

Madame Dominique NICOLAS-VIOT indique qu'Ardenne Métropole a consenti des étalements sur 2019 et 2020 pour certaines communes qui en ont fait la demande. Madame NICOLAS-VIOT explique que cela n'est pas égalitaire par rapport à d'autres communes qui ont sorti de grosses sommes d'argent en une seule fois. Elle estime que l'égalité de traitement n'a pas été la même pour toutes les communes.

Monsieur Michel NORMAND indique que le bureau a autorisé les communes qui, en ont fait la demande, à étaler. Il ajoute que la délibération N°181127- 133 du Conseil Communautaire du 27 novembre 2017 va en ce sens.

Monsieur le Président indique que cet échelonnement a permis de débloquer la situation dans certaines communes. Monsieur le Président ajoute que sans ces transferts, la capacité d'investissement d'Ardenne Métropole est pénalisée. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une question de solidarité mais de finances.

Monsieur Patrick DUTERTRE indique que cinq communes ont refusé le transfert.

Monsieur le Président fait le constat que les discussions entamées produisent des résultats puisqu'au départ il y avait plus de cinq communes qui refusaient ces transferts.

Monsieur DUTERTRE indique qu'Ardenne Métropole poursuit encore les discussions avec deux communes.

Monsieur Robert COLSON indique qu'une tournée des communes était prévue.

Madame Joëlle MAJCHRZAK indique que la commune de Pouru St Rémy n'était pas récalcitrante mais qu'il a fallu du temps à cette commune pour verser les sommes. Madame MAJCHRZAK ajoute que le budget était déjà voté et que c'est pour cette raison que la commune a demandé un délai et notamment un paiement en trois fois.

Après en avoir délibéré,  
Sur 88 membres présents et 4 pouvoirs  
A l'unanimité,

- **PREND ACTE** des transferts de résultats issus des communes :
  - Les déficits repris donneront lieu à des mandats aux comptes 1068 (investissement) ou 678 (fonctionnement)
  - Les excédents repris donneront lieu à des titres de recettes aux comptes 1068 (investissement) ou 778 (fonctionnement)
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

## 6. CC181002-140 Durée d'amortissement

Monsieur Michel NORMAND, Vice-Président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,  
Sur 88 membres présents et 4 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les durées d'amortissement proposées et le seuil de 300 € pour les biens de faible valeur
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

## 7. CC181002-141 Admission en non-valeur

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur le Président indique qu'il ne se satisfait pas de voir que certaines créances ne soient pas recouvrées mais il explique que, dans certains cas, Ardenne Métropole doit tirer un trait sur certaines créances et consacrer les efforts de la trésorerie sur les lignes vivantes. Monsieur le Président précise que l'inscription en non-valeur n'éteint pas la dette.

Monsieur Jean-Pierre RENVOY s'interroge sur le laps de temps au terme duquel une dette est inscrite en non-valeur.

Monsieur le Président répond qu'il n'y a pas de délai précis mais qu'au vu de certaines diligences infructueuses telles que des PV de carence, des retours de courrier avec la mention NPAI, ou encore lorsque le débiteur est décédé, la collectivité procède à l'inscription en non-valeur. Monsieur le Président ajoute que c'est le savoir-faire de la trésorière qui fait que la dette est inscrite en non-valeur.

Après en avoir délibéré,  
Sur 88 membres présents et 4 pouvoirs,  
A l'unanimité,

### I BUDGET GENERAL

- **SE PRONONCER** sur les admissions en non-valeur à hauteur de 37 641,71€

### II BUDGETS ANNEXES

#### EAU :

- **SE PRONONCER** sur les admissions en non-valeur à hauteur de 48 682,58€ et de procéder à une reprise sur provisions équivalente

#### ASSAINISSEMENT :

- **SE PRONONCER** sur les admissions en non-valeur à hauteur de 25 853,60 € et de procéder à une reprise sur provisions équivalente

## 8. CC181002-142 Modification du Tableau des effectifs

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-Président présente le rapport,

Madame Maryse FLORES fait l'intervention suivante : « Vous stagiairisez sur un poste d'enseignement artistique à 8/20<sup>ème</sup>. Que comptez-vous faire de la différence du poste d'enseignement c'est-à-dire 12h ? »

Monsieur Arnaud WUATELET répond que cet agent était déjà à 8/20<sup>ème</sup> et qu'Ardenne Métropole le stagiairise à 8/20<sup>ème</sup> puisqu'il a obtenu son concours. Monsieur WUATELET ajoute que très souvent ces personnes ont un autre emploi.

Monsieur le Président indique que l'objet de ce rapport est simplement de mettre fin à la précarité de cet agent en pérennisant son emploi. Monsieur le Président précise qu'à ce stade la question n'est pas l'augmentation de la quantité d'heures d'enseignement.

Après en avoir délibéré,

Sur 86 membres présents et 6 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **SE PRONONCE** sur la modification du tableau des effectifs

**9. CC181002-143 Protection sociale complémentaire : modalité de participation de l'employeur au risque santé**

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice- Président présente le rapport,

Après en avoir délibéré,  
Sur 86 membres présents et 6 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **SE PRONONCE** sur la participation de l'employeur à une protection sociale complémentaire.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

**10. CC181002-144 Exonération de TEOM au titre de l'année 2019 pour certains immeubles**

Monsieur Pierre DELFORGE, Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,  
Sur 86 membres présents et 6 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les exonérations présentées dans l'annexe à la présente note.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

**11. CC181002-145 Rapport annuel des délégataires des contrats d'affermage en eau et assainissement sur le territoire d'Ardenne Métropole**

Monsieur Patrick DUTERTRE, Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,  
Sur 86 membres présents et 6 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **PREND ACTE** des rapports annuels 2017 transmis par les délégataires pour leur affermage respectifs ;
- **PREND ACTE** du rapport annuel 2017 transmis par le SEPA ;
- **AUTORISE** la transmission des rapports adoptés par le Conseil Communautaire au Préfet pour information ;
- **AUTORISE** la transmission des rapports adoptés par le Conseil Communautaire à tout tiers demandeur.

**12. CC181002-146 Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement – Exercice 2017- Communication**

Monsieur Patrick DUTERTRE, Vice-président, présente le rapport.

Monsieur le Président indique qu'il est parfois reproché à Ardenne Métropole d'avoir souvent recours à la Délégation de Service Public mais en matière d'eau et assainissement c'est le contraire, la régie domine.

Après en avoir délibéré,  
Sur 86 membres présents et 6 pouvoirs  
A l'unanimité,

- **SE PRONONCE** sur les rapports sur le prix et la qualité des Services de l'Eau potable, de l'Assainissement Collectif et Non Collectif d'Ardenne Métropole pour l'exercice 2017, sur les bases du document qui lui est présenté ;
- **AUTORISE** la transmission du rapport adopté par le Conseil communautaire à chacune des communes-membres concernées afin que chaque Maire puisse présenter ce rapport à son conseil municipal au plus tard avant le 31 décembre 2018 ;
- **AUTORISE** la transmission des rapports adoptés par le Conseil communautaire au Préfet, pour information ;
- **AUTORISE** la transmission des rapports adoptés à tout tiers demandeur.

**13. CC181002-147 Service public des déchets ménagers et assimilés – Rapport annuel sur le prix et la qualité pour l'exercice 2017- Communication**

Monsieur Pierre DELFORGE, Vice-Président, présente le rapport,

Monsieur Robert COLSON indique qu'une communication a été faite concernant la liste des déchèteries disposant d'un dépôt de compost mais que Savigny n'apparaît pas. Monsieur COLSON suppose que cette déchèterie est trop petite pour recevoir du compost.

Monsieur le Président indique que cette déchèterie a été agrandie, et qu'elle pourrait désormais accueillir un dépôt de compost. Monsieur le Président ajoute que les services compétents vont examiner cette possibilité.

Monsieur Sylvain DALLA-ROSA fait l'intervention suivante : « Parmi tous les chiffres qui nous sont communiqués, je voudrais m'arrêter sur les tonnages collectés en déchèteries sur tout le territoire de notre agglomération. Concernant les encombrants, on passe de 8055 tonnes en 2016 à 7209 tonnes en 2017. Cette baisse est étonnante car depuis plus d'un an les encombrants ne sont plus collectés dans les bâtiments HLM. On devrait, logiquement, retrouver en déchèteries une plus grande quantité d'encombrants. Ma réflexion est la même concernant les déchets verts. Ce sont quelques 978 tonnes de moins recueillies en déchèteries entre 2016 et 2017 alors que vous avez décidé de supprimer la collecte des déchets verts. Cette mauvaise décision était destinée à obliger les habitants concernés à aller déposer leurs déchets verts dans les déchèteries. Je constate également que 62 tonnes d'huiles minérales ont été amenées en déchèteries. Pouvez-vous me confirmer que ces huiles ont bien été transmises à l'association ARENAM qui opère leur transformation? Globalement, en 2017, on constate un recul de 763 tonnes de déchets collectés en déchèteries. Cette tendance n'est pas bonne et peut être convient-il de s'interroger sur la couverture territoriale de nos équipements? Enfin, Monsieur le président, j'ai bien reçu votre courrier en réponse à mon interrogation sur la société ARCAVI. Je ne partage pas votre volonté que la ville de Charleville-Mézières conserve 2% des actions de cette Société d'économie mixte. Je propose, à nouveau, que la ville cède ses parts et se retire du conseil d'administration d'ARCAVI. En effet, je persiste à penser qu'il y a doublon avec VALODEA. »

Monsieur DELFORGE indique qu'il faut ajouter au nombre des encombrants déposés en déchèterie, ceux qui sont collectés en porte à porte. S'agissant de la quantité de déchets verts en déchèterie, le chiffre varie énormément en fonction des saisons.

Monsieur le Président indique que sur la question de l'intégration VALODEA/ARCAVI, la ville de Charleville-Mézières et Ardenne Métropole sont toutes deux actionnaires. VALODEA est le prestataire d'Ardenne Métropole. Ardenne Métropole a une représentation au sein de VALODEA qui lui permet de s'exprimer. Monsieur le Président indique qu'il n'y a pas eu d'opposition de principe à l'intégration verticale de VALODEA et ARCAVI mais que le premier actionnaire d'ARCAVI est le Conseil Départemental des Ardennes, et que par conséquent, si le CD08 n'est pas décidé à discuter de cette intégration, il n'y aura pas d'évolution. Monsieur le Président ajoute que ce sujet échappe à Ardenne Métropole.

Monsieur Frédéric GILLET indique que les containers jaunes sont trop petits pour un passage tous les 15 jours. De ce fait, il y a des déchets qui devraient aller dans le container jaune qui sont mis dans la poubelle verte lorsque la jaune est pleine.

Monsieur le Président précise qu'il y a plusieurs tailles de containers.

Monsieur Frédéric GILLET indique également que le compost remis aux agriculteurs contient beaucoup de plastique que l'on retrouve ensuite dans les chemins.

Monsieur Robert COLSON souhaite que le rapport de l'année prochaine précise le pourcentage entre les pratiques du tri en milieu urbain et rural. Monsieur COLSON indique que cela permettrait d'avoir une vision plus concrète de cette démarche.

Monsieur le Président indique qu'effectivement c'est dans les habitats collectifs qu'il y a le plus de difficultés.

Après en avoir délibéré,  
Sur 84 membres présents et 7 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service des déchets pour l'année 2017.

Monsieur Darkaoui DARKAOUI ALLAOUI, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur Jean-Christophe CHANOT indique qu'Ardenne Métropole a signé une convention de prestation de services avec l'association Trait d'Union pour un montant de 500€. La médiation familiale est un service qui relève d'un co-financement du ministère de la justice et du Département au titre de l'aide sociale à l'enfance. Monsieur CHANOT indique qu'il ne comprend pas la participation d'Ardenne Métropole dans le financement de cette association, même si cette participation est symbolique. Il ajoute que la collectivité ne peut pas commencer à pallier les carences de l'Etat et du Département. Monsieur CHANOT indique que par conséquent il votera contre.

Monsieur Darkaoui DARKAOUI ALLAOUI indique qu'Ardenne Métropole participe financièrement à la hauteur et au prorata des personnes qui ont recours à cette association.

Monsieur le Président indique qu'il est d'accord avec la remarque faite par Monsieur CHANOT mais il ajoute que Trait d'Union est une association bien connue et qui fait du bon travail.

Monsieur Bertrand BONHOMME indique tout d'abord qu'il souhaite un vote séparé pour les projets de l'association URBI ORBI : « Les marcheurs photographes » et « Sedan en Panorama ». Monsieur BONHOMME indique également qu'il ne comprend pas comment cette démarche peut être justifiée. Il ajoute que le rapport présente des dépenses pour le personnel bénévole ce qui n'est pas cohérent puisque les bénévoles ont, par essence, une activité non rémunérée. Monsieur BONHOMME souligne que ce sont des sommes considérables. Il ajoute que concernant le projet « Café contact » de l'Association Femme Relais, les dépenses totales sont évaluées à 3000€ alors que l'action présentée se limite à deux cafés par mois. Monsieur BONHOMME indique qu'il ne comprend pas ces chiffres.

Monsieur BONHOMME indique enfin que pour le projet « « Restaurant éphémère » le centre social Sedan Ouest chiffre ses dépenses à 7180€ pour 2 sessions de restaurants éphémères ce qui lui semble abusif.

Monsieur Darkaoui DARKAOUI ALLAOUI indique que les projets de l'association URBI ORBI ont suscités des débats.

Monsieur DARKAOUI ALLAOUI ajoute que pour le projet de l'association Femme Relais 08, il ne connaît pas les détails du budget prévisionnel mais précise que sur la base de ces budgets, Ardenne Métropole a accompagné l'association au prorata de ses actions.

Monsieur Yannick DISCRIT rappelle que tous les projets présentés sont examinés par 6 élus d'Ardenne métropole, à savoir 3 élus de Charleville-Mézières et 3 élus de Sedan et que l'Etat effectue le même travail. Un comité de programmation commun arrête ensuite la liste des projets retenus et le montant de la subvention allouée. Monsieur DISCRIT précise que les élus sedanais étaient très réservés tant sur le contenu de l'action que sur la subvention sollicitée sur les 2 projets Urbi et Orbi et en raison d'une sollicitation de publics déjà accompagnés par Pole Emploi, Cap Emploi ou la Mission Locale réservé pour le projet du centre social Ouest Avenue alors que la mission d'un centre social est de repérer et d'accompagner des publics non engagés dans un parcours d'accès à l'emploi. Monsieur DISCRIT précise que ce sont les élus carolomacériens et l'Etat qui ont pris la décision de retenir ces projets.

Monsieur le Président indique qu'il y a une valorisation sur le budget des prestations et du bénévolat. Monsieur le Président assure qu'il n'y a pas de bénévolat rémunéré. Il ajoute que la politique de la Ville consiste aussi à animer les quartiers. Monsieur le Président explique que certains citoyens ont de grandes difficultés sociales et que cela semble être un objectif important pour lequel la politique de la Ville va se mobiliser. Pour le projet du Centre Social de Sedan Ouest, Monsieur le Président indique qu'il s'agit encore une fois de réinsertion. Il ajoute que les objectifs poursuivis devraient faire consensus.

Monsieur Didier HERBILLON indique que ce projet est innovant car il s'agit d'une action de proximité. Cela peut favoriser le retour à l'emploi.

A la demande de Monsieur Bertrand BONHOMME, le Conseil Communautaire procède à un vote séparé pour certains projets.

Après en avoir délibéré,

Sur 82 membres présents et 7 pouvoirs,

Projet « Les marcheurs photographes » : A l'unanimité moins 1 contre,

Projet « Sedan en panorama » : A l'unanimité moins 1 contre,

Projet « Café contact emploi » : A l'unanimité moins 2 contres,

Projet « Restaurant éphémère – Rencontres » : A l'unanimité moins 1 contre

Projet « Poursuite des droits de visite parents-enfants » : A l'unanimité moins 1 contre.

Le Conseil Communautaire procède à un vote global pour les autres projets contenus dans le rapport : A l'unanimité.

- **APPROUVE** la programmation 2018 phase 2 des actions de fonctionnement telle que figurant au tableau susvisé.
- **APPROUVE** la répartition financière des participations au titre de la Politique de la Ville entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole telle que proposée dans le tableau joint.
- **DECIDE** de verser les participations affectées à la Communauté d'Agglomération d'Ardenne Métropole
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à cette programmation sont disponibles au budget communautaire (imputation article 6574, rubrique 824, imputation article 65737, rubrique 824 et imputation article 6228, rubrique 824)
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions à venir avec les associations ayant une subvention supérieure à 23 000 € et celles bénéficiant de crédits spécifiques ;
- **PRECISE** que les Délégués mentionnés dans la liste jointe n'ont pas participé au vote lors du vote de la participation de la Communauté d'Agglomération à une association les concernant en tant que Président, Trésorier ou Secrétaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur Florian LECOULTRE fait l'intervention suivante : « Je voulais remercier les agents du service politique de la ville d'Ardenne Métropole qui ont récemment quitté leurs postes. Elles nous ont été précieuses dans notre travail d'élu ».

Madame Armelle LEQUEUX se demande pourquoi Ardenne Métropole ne donne pas tout l'argent dont elle dispose. Elle s'interroge également sur le suivi des subventions qu'Ardenne Métropole donne afin d'avoir un renfort de l'équipe politique de la ville. Madame LEQUEUX indique que des demandes de subventions disparaissent car Ardenne Métropole n'arrive pas à les faire évoluer. Elle ajoute que c'est le rôle de la Politique de la Ville d'accompagner les associations.

Monsieur Darkaoui DARKAOUI ALLAOUI indique que s'agissant du renforcement et de la stabilité de la politique de la ville, Ardenne Métropole peut faire confiance à son Directeur Général des Services. Monsieur DARKAOUI ALLAOUI ajoute que le reliquat va être utilisé pour la mise en place d'un outil d'évaluation et un suivi.

#### **15. CC181002-149 Ingénierie LEADER 2016-2017**

Monsieur Didier HERBILLON, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur Didier HERBILLON indique que l'ingénierie LEADER rencontre des difficultés mais que le programme n'est pas stoppé puisqu'il y a 11 projets en cours.

Monsieur Frédéric GILLET souhaite savoir ce qu'il en est des projets mis en place en juillet.

Monsieur HERBILLON indique que ces projets sont en cours et qu'Ardenne Métropole tente d'obtenir des fonds.

Monsieur le Président assure que les services compétents vont relancer la Région afin obtenir les financements nécessaires.

Après en avoir délibéré,  
Sur 81 membres présents et 7 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet ingénierie
- **AUTORISE** M. le Président à solliciter les subventions LEADER pour les PLANS DE FINANCEMENTS INGENIERIE LEADER 2016- 2017 du GAL « VILLES & CAMPAGNES ».

#### **16. CC181002-150 Rapport du délégataire du Service Public des Transports pour la période du 1 janvier au 16 juillet 2017**

Monsieur Jérémy DUPUY, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur Sylvain DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « Mes remarques portent plus sur la politique générale en matière de transport que sur le rapport d'activité 2017. Ainsi, je persiste à penser que la gratuité des transports serait bénéfique pour le réseau de bus sur le territoire de l'agglomération et les voyageurs. De plus en plus de collectivités, une trentaine, adoptent ce mode de gestion. Récemment c'est

l'agglomération de Dunkerque qui a pris la décision de la gratuité totale. Les retours d'expérience montrent tout l'aspect positif. Pour le moins il serait opportun de lancer une étude sur notre territoire pour nous éclairer sur les conséquences du passage à la gratuité. Ma deuxième remarque porte sur le caillassage d'un bus à la Ronde Couture. Suite à cette agression les chauffeurs envisagent de ne plus desservir la rue Ferroul. Pouvez-vous me dire quelles sont les mesures prises afin d'assurer la sécurité des bus, des chauffeurs et des usagers? Quelles sont les informations dont nous disposons sur le passage des bus rue Ferroul? Enfin, pouvez-vous me préciser le montant qui sera à la charge du budget transports en raison de l'extension des lignes sur deux des chantiers importants pour Charleville-Mézières, le campus universitaire et le réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville? ».

Monsieur Jérémie DUPUY indique que le coût des travaux pour la desserte de l'hôtel de ville est de 33 000€.

Monsieur le Président indique que la ligne de bus du campus dessert tout un quartier. Il ajoute qu'une commande complémentaire a été passée auprès de la CTCM et que le chiffre a été voté il y a quelques semaines.

Monsieur DUPUY indique que les chauffeurs continuent de passer rue Ferroul même s'il y a des difficultés. Monsieur DUPUY précise que, les chauffeurs de bus ont connu des situations beaucoup plus difficiles il y a quelques années. Il explique que cette fois, il y a eu des incidents mais que la CTCM a bien réagi avec le soutien de la police. Monsieur DUPUY ajoute que la CTCM a conscience qu'il ne faut pas délaisser le quartier.

Sur la gratuité des transports, Monsieur DUPUY explique que si Ardenne Métropole revient sur la gratuité des transports il faut trouver des financements. Il ajoute que lorsque les transports sont gratuits, ils sont plus utilisés et que cela nécessite donc plus de bus.

Monsieur le Président souligne que cela suppose une gratuité pour l'utilisateur mais pas pour le contribuable. Il indique que la billetterie représente 15% des recettes et que ce service est déjà largement financé par le contribuable. En incluant les recettes billetterie et celle des transports scolaires cela représente 1.5 million.

Monsieur Robert COLSON rappelle que le billet unitaire le plus vendu est aussi le plus cher. Il explique que c'est la précarité qui fait que les usagers ne peuvent pas acheter un carnet. Monsieur COLSON propose que les usagers soient sensibilisés au fait avantageux d'acheter des carnets. Monsieur COLSON indique également que sur la commune d'ARREUX, il n'y a pas de bus le samedi, il indique qu'il fera une demande afin que les personnes puissent se rendre au marché le samedi.

Monsieur Jérémie DUPUY indique que les carnets peuvent être achetés par le biais des CCAS ou autres mais admet que cela reste compliqué pour les usagers et qu'il faut faire une « éducation aux usages ».

Monsieur le Président précise qu'en achetant un carnet et non des tickets à l'unité, l'utilisateur économise 3.50€.

Après en avoir délibéré,  
Sur 81 membres présents et 7 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport du 1<sup>er</sup> janvier au 16 juillet 2017 de la CTCM, délégataire du service public des transports.

<b>17. CC181002-151 Rapport du délégataire du Service Public des Transports pour la période du 17 juillet au 31 décembre 2017</b>
---

Monsieur Jérémie DUPUY, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur le Président indique que des problèmes d'accessibilité aux personnes handicapées sont souvent constatés et qu'il est important que la CTCM y remédie.

Monsieur Jérémie DUPUY invite les maires des communes membres d'Ardenne Métropole à faire remonter ce type de difficultés plutôt que de passer directement par le délégataire. Cela permet de trouver des solutions.

Après en avoir délibéré,  
Sur 81 membres présents et 7 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport du 17 juillet au 31 décembre 2017 de la CTCM, délégataire du service public des transports.

## 18. CC181002-152 Taxe séjour

Madame Raymonde MAHUT, Vice-présidente, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,

Sur 81 membres présents et 7 pouvoirs

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le taux de 1% sur les hébergements non classés.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces documents ainsi que tout document utile à la mise en œuvre de cette délibération.

## 19. CC181002-153 Projet quartier de la gare de Charleville-Mézières

Monsieur Didier HERBILLON, Vice-Président, présente le rapport,

Monsieur Sylvain DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « Lors du passage de ce dossier au mois de juin dernier je m'étais insurgé contre le désengagement financier de la SNCF dans la réalisation d'un parking derrière la gare de Charleville rue des Forges Saint Charles. Le financement était justifié par la prolongation du tunnel d'accès aux quais sur un terrain appartenant à la SNCF. A l'époque la SNCF expliquait cette décision par des difficultés budgétaires. Le coût de cet équipement s'élève à 2,7 millions d'euros hors taxe désormais porté par notre seule communauté d'agglomération. Un premier versement va s'élever à 540 000,00 euros pour 2018. Or, depuis, les chiffres financiers de l'entreprise de transport ferroviaire sont tombés. La SNCF a dégagé en 2017, près de 1,3 milliard d'euros de bénéfice. Dans ces conditions, je suis scandalisé par ce retrait d'autant que la société Effia (filiale de la SNCF) à qui vous souhaitez confier la gestion de ce nouveau parking a vu son chiffre d'affaire bondir nationalement de 81,92% entre 2016 et 2017. Ne faudrait-il pas repenser l'attribution de la gestion de ce futur parking à un autre partenaire qu'Effia? »

Monsieur le Président indique qu'il est d'accord sur ce point mais ajoute que si Ardenne Métropole renonce à son partenariat avec la SNCF cela suppose que les aménagements du pôle tertiaire et le tunnel seront largement reportés. Monsieur le Président reconnaît un abus dans les tarifs pratiqués par la SNCF mais se demande qu'elle est sa marge de manœuvre. Il précise que le créneau de 2020 est source de pression. S'agissant de la gestion du parking par EFFIA, Monsieur le Président indique que Effia a déjà la gestion du parking à l'avant de la Gare. Il explique qu'Ardenne Métropole peut décider de lui retirer la gestion du parking mais qu'il faudra donc verser des indemnités de fin de contrat.

Après en avoir délibéré,

Sur 81 membres présents et 7 pouvoirs,

1 abstention

- **SE PRONONCE** sur le nouveau plan de financement de la prolongation du tunnel dans le projet d'aménagement du quartier de la gare de Charleville-Mézières
- **ATTRIBUE** une subvention d'équipement à SNCF réseau d'un montant de 2 700 000€ HT en pluriannuel
- **VERSE** 20% de ce montant, soit 540 000€, sur les crédits du BP 2018
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec SNCF réseau, ci annexée

Monsieur André GODIN souhaite communiquer un mail reçu par les élus d'Ardenne Métropole :

« Aujourd'hui Ardenne Métropole met en difficulté plusieurs petites communes suite à une décision d'organisation interne.

Historiquement lors de la création de la Communauté d'agglomération Charleville-Mézières – Sedan, la compétence scolaire exercée par 2 communautés, Val de Bar et les Balcons de Meuse n'a pas été reprise. Afin de palier à cette décision, plusieurs villages de ces anciennes structures ont créé un Syndicat leurs permettant d'exercer cette compétence.

Afin d'aider ce jeune syndicat à s'organiser Ardenne Métropole a détaché l'ancienne directrice de la communauté du Val de Bar pour assurer la fonction de directrice du syndicat des Balcons des sources. Financièrement, une opération Blanche pour Ardenne Métropole car le syndicat rembourse le salaire de cette directrice à Ardenne Métropole.

Aujourd'hui, alors que le projet, suivi par la directrice, de la création d'un pôle scolaire à Flize est mis en place, Ardenne Métropole décide de ne pas renouveler sa mise à disposition et lui demande de réintégrer les services d'Ardenne Métropole.

Il nous manque 2 ans pour voir la finalisée de ce projet, avec ces deux années la directrice aura fait l'équivalent d'un mandat, un mandat pour l'avenir de nos petites communes.

Nous avons besoin d'Ardenne Métropole pour nos projets, comme Ardenne Métropole a besoin de nos voix pour ses projets.

Le projet de la gare est vital pour Charleville Mézières, le projet de l'école est vital pour Flize. »

Monsieur le Président indique qu'il y a presque une contradiction dans ce discours. Il explique qu'Ardenne Métropole a rendu la compétence scolaire aux communes et aidé ce syndicat à fonctionner en mettant une secrétaire à disposition. Ardenne Métropole a rediscuté de l'évaluation des charges aux communes et a rendu des moyens pour permettre aux communes de faire face à cette demande. Ardenne Métropole travaille encore sur le financement du pôle scolaire, compétence du SIVOM. Monsieur le Président ajoute qu'Ardenne Métropole a toujours aidé et soutenu ce SIVOM à vocation scolaire. Il précise qu'aujourd'hui, un agent communautaire pour lequel le SIVOM ne peut pas créer de poste reviendra à Ardenne Métropole lorsque le SIVOM n'en aura plus besoin. Ardenne Métropole ayant des postes à pourvoir, c'est donc naturellement que la collectivité à proposer un poste à cet agent, ce qui est dans son intérêt. Son retour devait se faire au 1 octobre mais cet agent est toujours au SIVOM pour ne pas le désorganiser. Monsieur le Président est conscient que cet agent a porté ce projet scolaire et que s'il est nécessaire qu'il reste encore un an dans ce SIVOM, Ardenne Métropole est prêt à accepter.